



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS
PUBLICS DE DRANCY
22 rue de la République
93700 Drancy cgt.drancy@gmail.com
Drancy, le 21 octobre 2024

Lettre ouverte numéro 14

**Alerte au service ROULAGE
CST en F3SCT
À Madame Aude LAGARDE Maire Présidente du CCAS
Au Préfet de Seine-Saint-Denis,
Au Président du CST,
Au Personnel, Aux Usagers des services municipaux et du CCAS**

Par divers courriers(13), nous vous avons alerté sur la santé des agents. Nous constatons que vous ne répondez pas à nos demandes de recommandations et procédures F3SCT, déclaration lisible au médecin de prévention et aux IRP.

Nous venons d'avoir information des services, de l'usage du véhicule de type T4 de 17 places pour le transport handicapés qui demande le permis transport en commun (TC) dit « D ».

Récemment, celui-ci a été encore conduit, notamment 10 octobre 2024, par le N+1 agent contractuel chargé de la planification des 6 véhicules TC des chauffeurs. Il semblerait que cet AGENT N+1 NE SOIT PAS EN POSSESSION DU PERMIS D.

Ce véhicule utilisé pour le transport d'enfants handicapé doit être assisté d'un accompagnateur. Une carte « mouchard » permettant les contrôles Police, n'a pas été utilisée.

Nos sources nous indiquent que les hiérarchies, du N+2 jusqu'au Directeur Technique, ont été informés des faits.

Nous vous demandons donc l'ouverture d'une enquête administrative concernant les permis de conduire, et leurs usages de droit.

- Nous souhaitons copies des conclusions de votre enquête, une vision synthétique de vos propositions et constats afin d'éliminer cette situation qui relève de l'obligation de la loi « **Le fait de conduire un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule considéré est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende** ».
- Nous vous interpellons dans le but d'éviter la moindre mise en danger des agents accompagnateurs, des usagers :
- Nous souhaitons que soit rétabli une organisation du travail pérenne et l'usage transparent des Instances représentatives du personnel (IRP)
- Nous souhaitons les garanties de maintien légal des conditions de travail.
- Nous vous sollicitons afin d'arrêter de faire détruire les conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail (QVT) de ce service public (Algeco sans toilette, ni douche, sans outil de production des formulaires numériques incomplet identifiants les éléments des passagers à remplir pour les autorités). Service qui était de 10 agents pour passer à 4,50 agents dits Équivalent Temps Plein (moins 65 % d'agents) pour les Transports en commun (avec 6 véhicules) dont 16 % sont en panne urgente (frein).
- Nous vous sollicitons pour établir la procédure d'enquête du F3SCT ;
- Nous vous demandons application de l'article 40 du Code de procédure pénale ainsi que par votre hiérarchie qui a été sollicité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, nos plus sincères salutations syndicales.

Pour La CGT Territoriaux de Drancy,
 mandaté pour
ester en justice

